

# POLITIQUE EXPLOITATION FORESTIÈRE RAISONNÉE



## CONTEXTE ET ENJEUX

La neutralité carbone de la France passe nécessairement par le plus juste équilibre entre la préservation des puits de carbone naturels que sont ses forêts et la valorisation du bois qui en est issu. Alors même que le changement climatique commence à impacter durablement la forêt française, l'enjeu de tous les acteurs de la filière est de contribuer à une exploitation raisonnée de cette ressource : il en va de leur propre pérennité.

## ENGAGEMENT DU GROUPE ARCHIMBAUD

Recourir au bois pour créer de la valeur économique confère une responsabilité majeure au groupe Archimbaud qui s'engage à contribuer, en conformité avec les exigences du RDUE (Règlement Déforestation Union Européenne), à une exploitation raisonnée de cette ressource dans les massifs forestiers où il s'approvisionne.



## INDICATEURS DE SUIVI & PERFORMANCE

- taux de bois issu de forêts certifiées PEFC
- taux des approvisionnements certifiés Bois De France
- pourcentage de bois approvisionnés à moins de 300 km des sites de transformation



## Principes de mise en œuvre de la politique exploitation forestière raisonnée

La mise en place de cette politique Exploitation forestière raisonnée est de la responsabilité du directeur achats bois du Groupe.

### 1 Assurer une traçabilité totale

Pour gérer la traçabilité du bois qu'il achète, le groupe Archimbaud a mis en place un progiciel de gestion intégrée, qui lui permet de s'assurer que ses approvisionnements sont en conformité avec les exigences du RDUE. Il peut ainsi évaluer et gérer les risques de déforestation et de dégradation associés à sa chaîne d'approvisionnement.

Pour ses fabrications françaises, le Groupe s'approvisionne majoritairement en France et de préférence au plus près de ses sites de transformation.

### 2 Optimiser l'usage et l'emploi de la ressource bois

Les grumes entrant dans les sites de production sont prioritairement transformées en planches qui serviront à produire des palettes. Celles-ci sont conçues de manière à être réutilisables, réparables et recyclables.

Le Groupe valorise les co-produits de ses scieries et résidus d'exploitation forestière dans le respect de la cascade des usages : granulés de bois pour le chauffage et combustibles pour les chaudières biomasse des sites de production. Les dés agglomérés entrant dans la composition des palettes sont fabriqués exclusivement à partir de bois recyclé issu de la filière française.

### 3 Valoriser le bois de crise

Le cas échéant, le Groupe récolte les bois déperissants ou morts résultant des crises qu'affronte de plus en plus régulièrement la forêt française : incendies, tempêtes, scolytes etc. Ce choix volontaire évite une perte de matière sans impacter le puits de carbone forestier.

### 4 Agir dans le renouvellement de la ressource

En s'approvisionnant en France et dans le respect du cadre réglementaire national et européen, le groupe Archimbaud contribue au renouvellement de la ressource bois. En complément, il soutient sous forme de mécénat des initiatives volontaires d'aide au reboisement (charte « Merci le peuplier » et le programme « Plantons pour l'avenir »).